

**DEMANDE D'OUVERTURE PROVISoire
D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Association bénéficiaire de la demande : _____

Représentée par : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____ Email : _____

Objet de la manifestation : _____

Lieu de la manifestation : _____

Date et horaires de la manifestation :

Le : _____ de _____ h _____ à _____ h _____

Et

Le : _____ de _____ h _____ à _____ h _____

OU

Du : _____ de _____ h _____ à _____ h _____

Au : _____ de _____ h _____ à _____ h _____

Les heures d'ouvertures des débits de boissons et restaurants dans le Rhône ont été fixés, par arrêté préfectoral du 5 février 1974 : 5h -1h (Possibilité d'une ouverture tardive sur accord du Maire)

1^{er} groupe (*)

3^{ème} groupe (*)

(*) **Classification des boissons** : (Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique)

1er Groupe : *Boissons sans alcool* : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2°, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc. ...

3ème Groupe : *Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels* : vins, bières, cidres, poirés, hydromel, les vins doux naturels, crèmes de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2° à 3° d'alcool, vins de liqueurs, apéritifs à base de vins, liqueurs de fraises, framboises, cassis, ou cerises ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

Observations particulières :

Les demandes sont à transmettre au minimum 15 jours avant la date de la manifestation au service de la police municipale par mail à l'adresse suivante : policemunicipale@vourles.fr ou par courrier au 26 rue de Bertrange Imeldange 69390 VOURLES –

Police Municipale 04.72.82.19.79 OU 06.88.87.37.52

Fait le (date)

Signature du demandeur

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, et sont destinées au **service de la police municipale**, pour la gestion de votre demande. Elles sont conservées pendant **l'année de la demande plus une année**.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant le Délégué à la Protection des Données : dpo@vourles.fr